Commune d'Eymoutiers

Note de présentation brève et synthétique Compte administratif 2017

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet communal www.mairie-eymoutiers.fr

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le percepteur.

Le compte administratif 2017 a été approuvé le 27 février 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion des affaires courantes de la commune.

La section d'investissement retrace, quant à elle, les investissements nouveaux ou en cours qui modifient de façon durable le patrimoine de la commune.

I. Section de fonctionnement

Les recettes (2 640 799€) et les dépenses (2 268 734€) du compte administratif de l'année 2017 sont stables par rapport à l'année 2016.

A/ Recettes

Le produit des impôts locaux est de 902 785€. Le conseil municipal n'a pas augmenté les taux en 2017.

Le produit des services augmente de 19 545€ ainsi que celui de la taxe sur les droits de mutation de 6 824€.

Le produit de la Dotation Forfaitaire de Fonctionnement versée par l'Etat diminue de 27 000€ (-7.5%).

Cette baisse a été compensée par des recettes supplémentaires:

- -La location de gîtes au domaine du Buchou pour l'hébergement des pensionnaires de l'ESAT (en raison de la restauration du foyer du Chassaingt + 6 240€).
 - -La location du château de Toulondit à un restaurateur (+ 6 000€).
- -La location du site des abattoirs à la compagnie de théâtre « Le Singe » (+ 3 500€) et la vente d'une partie du matériel de l'abattoir (+ 10 970€).

B/ Dépenses

Les charges du personnel constituent la principale dépense du budget de fonctionnement (1 104 514€).

Globalement les charges à caractère général (634 948€), composées des achats de petits matériels et fournitures, des dépenses d'énergie et des honoraires, augmentent de 2.6% par rapport au compte administratif 2016.

Les charges financières (intérêts de la dette) diminuent de 8.8%.

C/ Capacité d'autofinancement

La capacité d'autofinancement brute s'élève à 387 975€. Elle doit au minimum permettre le remboursement du capital de la dette.

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la capacité d'autofinancement brute amputée du remboursement du capital de la dette, s'élève à 172 650€. Elle permet de financer une partie des investissements.

Le résultat de fonctionnement correspond à la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de fonctionnement, il s'élève à 372 065€. Son affectation sera décidée par une séance ultérieure du conseil municipal.

II. La section d'investissement

A/ Dépenses

La réfection de routes communales et les aménagements routiers pour la sécurité des piétons dans le bourg représentent le premier poste de dépenses d'investissement : 172 973€ en 2017.

Les autres dépenses concernent :

La création de sanitaires publics pour 41 600€ (coût total 65 000€).

La mise en accessibilité de l'école et du restaurant scolaire pour 63 000€.

La pose d'une alarme intrusion et d'un interphone vidéo pour la sécurité des enfants et du personnel à l'école.

L'étude pour la rénovation du groupe scolaire primaire.

L'acquisition d'un terrain aux Pradelles pour la création d'un éco-lotissement.

L'étude pour la création d'une épicerie sociale et solidaire place du chapitre.

Au total, les opérations réalisées en 2017 s'élèvent à 556 180€ avec un reste à réaliser en 2018 de 153 353€.

Le capital de la dette s'élève à 215 325€.

B/ Recettes

Les travaux réalisés ont été financés par des fonds propres et des subventions extérieures. Le résultat de fonctionnement cumulé de l'année 2016 a été reversé à la section d'investissement, il constitue la principale recette : 421 041€.

Le montant des subventions représente 134 094€ (Etat pour 13 585€; Région pour 57 472€; Département pour 28 286€; Amendes de police pour 24 800€; Autres pour 9 950€) et un reste à réaliser sur 2018 de 122 176€.

Après 3 ans sans emprunt (2014,2015 et 2016) un emprunt de 150 000€ a été contracté fin 2017.

III. Les budgets annexes

A/ Eau et assainissement

Fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2017 est de 322 546€ en dépenses et de 322 747€ en recettes. Ce résultat est excédentaire de 201€.

Les dépenses concernent essentiellement :

- les travaux d'entretien de la station d'épuration, des réseaux d'eau et d'assainissement et des analyses d'eau.
- -Les charges financières (intérêts de la dette...) s'élèvent à 20 479€.

Les recettes proviennent des factures d'eau et d'assainissement.

<u>Investissement</u>

Le montant des dépenses d'investissement est de 94 845€ et de 115 410€ en recettes. Ce qui fait un excédent de 20 564€ sur l'exercice 2017.

Les dépenses concernent principalement la pose de compteurs sur le réseau d'eau potable de la commune (33 000€) et le remboursement du capital des emprunts (27 478€).

Les recettes proviennent du remboursement d'une partie de la TVA facturée sur les dépenses d'investissement de l'année précédente et d'une subvention sur les travaux effectués cette année.

B/ Cinéma

Fonctionnement

Le résultat de l'exercice 2017 est de 100 750€ en dépenses et de 107 529€ en recettes. Ce résultat est excédentaire de 6 779€.

Les dépenses concernent la location et le téléchargement des films, la gestion des programmes, les affiches.

Les recettes proviennent des entrées au cinéma (37 300€) et de subventions. La fréquentation du cinéma est sensiblement égale d'une année à l'autre.

C/ Lotissement de la Condamine

Fonctionnement

On a enregistré la vente d'aucun lot en 2017.